

1.1 Le bureau

- Existe-t-il toujours ?
- Qui le préside ?
- Comment est composé le bureau de l'université ?
- Comprend-t-il des étudiants ?



1.2 Le vice-président du conseil des études et de la vie universitaire

- De quelles délégations de signatures dispose le VP CEVU ?
- Dans quelles instances le VP CEVU est-il amené à représenter le président ?
- Quels sont les moyens mis à sa disposition en termes de locaux, budget, personnels ?



1.3 Les vice-présidents et les chargés de mission

- Outre les vice-présidents des CA, CS et CEVU, l'université a-t-elle nommé d'autres vice-présidents en lien avec le CEVU ou avec la vie étudiante ?
- Si oui, pour quelles missions ?
- L'université a-t-elle nommé des chargés de missions en lien avec le CEVU ou avec la vie étudiante ?
- Si oui, pour quelles missions ?
- De qui dépendent-ils (président, VP ?)
- L'université a-t-elle un ou plusieurs vice-présidents étudiants ? Quel est leur rôle ? Participent-ils à l'élaboration de la politique de l'université ? Disposent-ils des moyens généralement alloués aux autres vice-présidents ? Président-ils certaines commissions ? Si oui, lesquelles ?





1.4 Le CEVU et les conseils de composantes

- Quel est le poids relatif de la représentation étudiante au regard des collègues du conseil ?
- Quelle est la fréquence de tenue de ces conseils ?
- Certains points de l'ordre du jour du CEVU sont-ils abordés en conseil de composante ?
- A priori ? A posteriori ?
- Le CEVU sollicite-t-il l'avis des conseils de composantes sur certains points ?
- Les directeurs de composantes sont-ils invités permanents du CEVU ?
- Si non, sont-ils invités ponctuellement en fonction des ordres du jour ?
- Des réunions sont-elles organisées avec les directeurs de composantes ?
- De façon régulière ou pour le traitement de thématiques spécifiques ?
- Les décisions prises en conseils de composantes sont-elles portées à la connaissance des membres du CEVU ?



1.5 L'organisation administrative au service de l'étudiant

- Quelle est la coordination des services administratifs avec le VP CEVU ?
- Quel est le rôle du secrétaire général dans le domaine de la scolarité ?
- Comment sont organisés les services de scolarité et de la vie étudiante au sein de l'établissement ?
- Quelle est l'articulation entre services centraux et services de proximité ?
- Qui gère le contentieux ? Qui assume le secrétariat de la section disciplinaire ?
- Y-a-t-il un service juridique ? Quelles sont ses attributions ?
- Existe-t-il un service de la vie étudiante (BVE...) ?

